



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 73817

Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la politique tarifaire de la Société nationale des chemins de fer (SNCF). En effet, le train demeure encore un mode de transport onéreux. Depuis trois ans, les tarifs TGV ont augmenté de 7 %. Cette hausse était de 2 % en 2008, 3,5 % en 2009 et de 1,9 % depuis le 1er janvier. Les raisons évoquées par la SNCF pour justifier cette hausse sont la baisse des recettes, mises à mal par la crise, et surtout la hausse de 8 % des péages de Réseau ferré de France (RFF). En 2008, 24,8 % du tarif d'un billet voyageur allait à RFF. Cette part sera de 31,6 % en 2010 et va encore augmenter. Il ne faut pas perdre de vue que la SNCF récupère une partie des péages qu'elle paie, en guise de rémunération pour l'entretien des voies. Les tarifs deviennent hors de prix. La SNCF est de moins en moins un service public et de plus en plus une entreprise commerciale. En conséquence, elle souhaiterait savoir ce qui explique une telle différence dans les tarifs de la SNCF.

Texte de la réponse

Conformément aux règles de tarification appliquées à la SNCF, le coût kilométrique décroît avec la distance parcourue. Pour des lignes TGV de longueur différente, comme Lille-Paris et Lille-Marseille, la comparaison des niveaux de tarification ne peut donc être établie sur la base de ce seul paramètre. Sur la ligne TGV Paris-Lille d'une longueur de 226 kilomètres, la tarification qui s'établit à 0,18 /km, est conforme à la moyenne nationale. Une récente étude comparative des tarifications pratiquées sur les réseaux ferroviaires de voyageurs en Europe, a montré que les prix pratiqués par la SNCF étaient parmi les plus attractifs, en particulier au regard des tarifs réduits en faveur des familles, des jeunes ou encore des séniors.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73817

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2010, page 2602

Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4812